

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le 30 novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, DAGUIZE, JARDIN, BOUYER, FRAUX, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

24 novembre 2016

A l'exception de :

Madame LE PAPE a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.
Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.
Monsieur SAILLANT a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Monsieur ALLANIC a donné pouvoir à Madame FRAUX.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame CHUPIN.

Date du
Conseil Municipal

30 NOVEMBRE 2016

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 25

Votants ----- 33

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LOILLIEUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

22/ QUAI DES ARTS – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UN GROUPEMENT D'EHPAD – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

EXPOSÉ :

Six établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la presqu'île guérandaise ont souhaité s'associer avec Quai des Arts autour d'un projet d'inscription de la Culture et de l'Art dans la vie des personnes âgées.

L'EHPAD « Résidence Andrée Rochefort » situé au Pouliguen et dirigé par Madame RONDINEAU-FRANCOIS, est le porteur du projet pour l'ensemble des six établissements.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'opération Culture-Santé à l'initiative de l'Agence Régionale de Santé et soutenu financièrement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire. Un des axes de ce projet consiste en la construction d'un partenariat privilégié avec une salle de spectacle.

L'EHPAD et Quai des Arts souhaitent s'associer pour la saison culturelle 2016-2017 afin de proposer aux résidents des EHPAD l'accès aux spectacles à des conditions préférentielles avec un travail de médiation culturelle pour préparer les résidents à leur venue au spectacle.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Quai des Arts propose de faire bénéficier les résidents ainsi que les salariés des EHPAD du « tarif préférentiel » (cf tarifs votés au Conseil Municipal du 29 juin 2016) pour l'accès aux spectacles de la saison culturelle, l'EHPAD envisageant de venir voir environ 9 spectacles avec 10 à 20 personnes à chaque fois.

Pour préparer la médiation culturelle, Quai des Arts proposera une demi-journée de formation à l'Ecole du Spectateur pour les animateurs des EHPAD afin de préparer les résidents aux spectacles.

Enfin, une réunion d'échange autour des spectacles vus sera également organisée en fin de saison, dans les EHPAD, en présence d'une personne de Quai des Arts et avec l'ensemble des résidents et des salariés ayant vu au moins un spectacle. Les résidents feront des retours sur les différents spectacles soit sous forme de témoignages, soit par la présentation des travaux (chant, théâtre, réalisations plastiques,...) qu'ils auront réalisés suite aux spectacles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre Quai des Arts et l'EHPAD « Résidence Andrée Rochefort » telle que présentée en annexe.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission culture-patrimoine en date du 22 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre Quai des Arts et l'EHPAD « Résidence Andrée Rochefort » telle que présentée en annexe.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR